

Guy Lessard  
président



Anjou, le 21 décembre 1995

Madame Christine Colin  
Sous-ministre adjointe (Santé publique)  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, chemin Ste-Foy  
Québec G1S 2M1

Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 9 novembre dernier relative au plan de lutte au tabagisme du Ministère de la Santé et des Services sociaux et à la consultation publique sur les mesures législatives envisagées à ce sujet.

Les questions soulevées dans cette consultation ainsi que les incidences du tabagisme pour les élèves du primaire et du secondaire préoccupent les directeurs et directrices d'établissement d'enseignement que nous représentons.

Même si nous ne vous soumettons pas un mémoire en bonne et due forme sur tous les aspects de ce dossier, nous croyons important de partager avec vous les principales réflexions que nous a inspirées votre document de consultation.

À cette occasion, nous désirons également vous faire part de notre appréciation pour nous avoir inclus parmi les organismes consultés. De part et d'autre, nous déplorons souvent le manque de communication ou de collaboration entre la Santé et l'Éducation et nous croyons que cette initiative mérite d'être soulignée.

Espérant que nos réflexions puissent aussi contribuer à l'orientation de la législation envisagée, nous vous prions de croire à notre intérêt pour ces questions et d'agréer nos salutations distinguées.

Guy Lessard  
Président

p.j.: Réflexions sur Une législation québécoise contre le tabagisme...

**CONSULTATION SUR LES MESURES LÉGISLATIVES ANTITABAGIQUES**

Réflexions sur:

**UNE LÉGISLATION QUÉBÉCOISE CONTRE LE TABAGISME...**

(document de consultation)

Décembre 1995

Par rapport aux mesures législatives potentielles présentées dans le document de consultation, nous regroupons nos réflexions à partir des thèmes abordés dans le document.

### **RÉDUIRE L'ACCESSIBILITÉ DU TABAC AUX JEUNES**

Nous croyons qu'une nouvelle législation québécoise en ce domaine permettrait de mieux atteindre les objectifs visés que nous partageons. Cette législation devrait être particulièrement sévère sur "l'encadrement" de la vente du tabac. L'approche législative devrait être la même pour tous (pas de secteurs ni de catégories privilégiés), elle devrait être passablement coercitive et son champ d'application devrait déborder largement "la protection des non-fumeurs" pour toucher l'ensemble des objectifs.

### **D'AUTRES MESURES PRÉVENTIVES VISANT PLUS SPÉCIFIQUEMENT LES JEUNES**

Concernant l'interdiction de fumer en milieu scolaire, nous croyons que cette interdiction devrait être totale (dans les écoles, sur les terrains...) et qu'elle devrait s'appliquer à tous: élèves et personnel. Même s'il pourrait être tentant, pour le Législateur, de faire du directeur ou de la directrice d'école ainsi que du personnel des "policiers du tabac", nous croyons qu'il faut y résister pour ne pas confondre les rôles de chacun et laisser jouer pleinement à ces personnes leur rôle éducatif premier (entre autres, à partir des règlements d'école).

Sur la question des friandises imitant les produits du tabac, nous croyons effectivement que la vente et la distribution à des fins commerciales de telles friandises devraient être interdites.

### **LA PROTECTION DES NON-FUMEURS**

Dans tous les lieux publics, nous croyons qu'il faudrait préconiser une interdiction de fumer totale et uniforme si l'on veut vraiment obtenir des résultats et poursuivre les objectifs

visés. Pour appliquer de telles mesures législatives, il devrait y avoir des “instances” et des “personnes” particulières à cette fin; il y aurait lieu, cependant, de distinguer entre la signification des manquements (qui pourrait concerner un plus grand nombre de personnes) et l'application proprement dite des mesures et des sanctions.

Dans les milieux de travail, nous croyons qu'il faudrait développer la même approche que celle appliquée dans les lieux publics. Il s'agit de la même SANTÉ à protéger.

### **D'AUTRES MESURES À FONDEMENT ÉTHIQUE**

Dans le sens de nos précédentes réflexions concernant la vente du tabac, nous croyons qu'il faudrait interdire cette vente tant dans les établissements de santé et de services sociaux et leurs terrains que dans les autres établissements publics et leurs terrains. Concernant l'aspect du financement apporté par les compagnies de tabac, nous croyons qu'un tel financement devrait être carrément interdit, particulièrement dans les secteurs de la Santé et des Services sociaux ainsi que de l'Éducation.

• \* \*